Décision 04-D-75 du 22 décembre 2004

relative à des pratiques mises en œuvre sur le marché des câbles informatiques pour réseaux locaux

Posted on: 07 janvier 2005 | Secteur(s):

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine CAE, Ministre de l'économie, des

finances et de l'industrie

Dispositif(s)

Pratique établie

Sanction pécuniaire

Entreprise(s)

concernée(s)

Nexans (Filotex), Socotec

Lire

le texte intégral de la décision 85.35 Ko